

# CONSEIL MUNICIPAL DE SCHEIBENHARD

## Séance du 24.07.2018 à 20 heures 00

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Francis JOERGER, Maire

Nombre de conseillers : 14  
Conseillers en fonctions: 14  
Conseillers présents : 10  
Conseillers absents : 4  
Date de convocation : 19/07/2018  
Date d'affichage : 19/07/2018  
Assiste également à la séance : Mme Myriam EHRISMANN

**Présents :** JOERGER Francis, BUHL Fabienne, HELFFRICH Gérard, MOOG Mireille, BINGLER Stéphane, BOUROT Jean-Michel, GROSS Alain, LAMPIN Patrick, OLIVIER Laurent, SARTHER Lilliane

**Absents excusés :** BERTSCH Frantz, STOERTZER Bertrand, WUST Nadine

**Absent non excusé :** HAAS Jean-Marc

### DELIBERATIONS

#### **N° 2018-13 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LA RELIURE DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL**

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2018-14 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Le Conseil, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- D'instaurer l'IFSE.
- D'instaurer le complément indemnitaire annuel.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime.
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

**N° 2018-15 : CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT-CIVIL ET DES AVIS ELECTORAUX PAR INTERNET A L'INSEE**

Le conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à la transmission des données de l'état civil et/ou des avis électoraux par Internet à l'Insee et toutes pièces relatives à ce dossier.

**N° 2018-16 : RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du rapport annuel du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, prend acte du rapport annuel du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs pour l'exercice 2017.

Pour copie conforme  
Scheibenhart, le 27/07/2018  
Le Maire,  
Francis JOERGER